

**ROYAUME DU MAROC**



**TERMES DE REFERENCES POUR L'ELABORATION D'UN PLAN DE  
RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS LOCAUX DANS  
LES OASIS DU TAFILALET**

**REF : MAR/2010/058**

Juillet 2010

## **I. Contexte de la consultation**

Le Programme de Développement Territorial Durable des Oasis du Tafilalet (POT) est mis en œuvre par le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace via la Direction de l'Aménagement du Territoire avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et d'autres partenaires financiers et techniques.

Tenant compte du rôle fondamental des compétences locales dans le processus de la planification stratégique, le programme tient à renforcer les capacités des acteurs locaux en tant que fondement pour la durabilité des processus de préservation, de valorisation et de développement territorial initiés et adoptés dans le cadre du POT.

## **II. Objectif de la consultation**

Cette consultation vise l'élaboration participative et intégrée d'un plan de renforcement de capacités des acteurs locaux dans les Oasis du Tafilalet.

## **III. Tâches des consultants**

- Définir les besoins en matière de renforcement des capacités en concertation avec les acteurs locaux ;
- Elaborer un plan de renforcement des capacités au profit des acteurs locaux : modules, calendrier, profil des formateurs, estimation financière, propositions de logistique nécessaire, normes et qualités de formation, méthodologie d'évaluation des formations....

## **IV. Livrables**

1. Note méthodologique détaillant la définition des groupes cibles, la démarche de concertation préconisée, chronogramme d'exécution,...etc.
2. Rapport des besoins en renforcement des capacités des acteurs locaux ;
3. Le plan de renforcement des capacités des acteurs locaux.

## **V. Profil demandé**

Le(s) consultant(s) doit(vent) faire preuve d'une expérience dans le domaine de renforcement des capacités.

## **VI. Durée et calendrier prévisionnel**

La durée globale de la consultation est estimée à deux mois à compter de la date de signature du contrat.

## **VII. Modalités de paiement :**

Le paiement se fera selon l'échéancier suivant :

- 20% après validation de la note méthodologique;
- 30% après validation du rapport des besoins en renforcement des capacités des acteurs locaux ;

- 50% après présentation et validation du plan de renforcement des capacités des acteurs locaux la réalisation de la moitié du plan de formation.

### **IX. Présentation de l'Offre**

Cette offre doit comprendre :

1. Les curriculum vitae détaillés des consultants;
2. L'offre technique des consultants précisant l'approche méthodologique, le calendrier des activités etc. ;
3. L'offre financière (Les frais de déplacement et d'hébergement sur le terrain sont à la charge des consultant(s)) ;
4. Autres références jugées utiles.

### **X. Date limite et lieu de remise des candidatures**

Les dossiers, sous plis fermés, seront adressés à M. le Coordonnateur National du Programme Oasis Tafilalet à l'adresse suivante : Programme Oasis Tafilalet, BP 510 Boutalamine, Errachidia, ou remis au siège du programme sis à la Délégation Provinciale de l'Habitat, de l'Urbanisme et l'Aménagement de l'Espace, Avenue Moulay Ali Cherif, Errachidia, et ce, **au plus tard le 1 septembre 2010 à 16h30.**

**Pour plus d'informations, prière prendre contact avec le coordonnateur national du Programme au téléphone Tél. : (212) (0) 5 35 57 28 77.**